

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) Jean STEENSELS

Date et signature (2) 17.01.2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) **Travail du cuir : techniques de base**

CODE (3) 533003411EA.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 501.
-----------------------	-----------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - du degré :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'acquérir les savoirs et savoir-faire élémentaires relatifs au travail du cuir en vue d'une orientation et/ou d'une insertion professionnelle.

2. Capacités préalables requises

2.1. *Capacités préalables requises*

L'étudiant sera capable de comprendre, à la lecture et/ou à l'audition un texte en langue française du niveau de l'enseignement fondamental.

2.2. *Titre pouvant en tenir lieu*

Certificat d'Enseignement de Base (CEB) ou titre équivalent ou supérieur.

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de quinze étudiants.

4. Programme des cours

Toutes les données répertoriées sont permanentes et graduellement applicables aux techniques et à la pratique des apprentissages du métier.

Cours – Travail du cuir : techniques de base

4.1. Notions générales de technologie du métier

4.1.1. Identifier, sélectionner et utiliser les matières :

- les peaux
- les fils
- les colles
- les teintures
- les solvants.

4.1.2. Identifier, sélectionner, utiliser le matériel et les équipements et en assurer la maintenance ordinaire :

Pour la mise en œuvre :

- le couteau avec guide de repérage
- les clous
- le marteau
- l'emporte-pièce
- les ciseaux
- le tranchet
- le couteau demi-lune
- la latte en acier
- le double mètre
- la molette.

Pour la couture, le perçage et l'assemblage :

- les aiguilles
- les alènes
- le poinçon
- le matériel de quincaillerie.

Pour les finitions :

- la roue à lisser.

4.1.3. Appliquer les règles d'organisation du travail :

- la rationalisation des gestes, des déplacements
- la synchronisation dans le déroulement des opérations

4.1.4. Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie

4.2. Techniques de coupe et de découpe

4.2.1. La coupe :

- tracer un patron
- reproduire un gabarit
- indiquer des points de repère, des points d'assemblage
- placer des gabarits et/ou des patrons.

4.2.2. La découpe

4.3. Techniques d'exécution

- Etirer les pièces
- Assembler les pièces selon le type d'objet à réaliser, par :
 - collage
 - rivetage
 - couture à l'aide de lanières, de matériel de quincaillerie
- Respecter les périodes de séchage
- Consolider l'article lors de la pose de rivets
- Perforer à l'emporte-pièce
- Piquer le cuir en biseau
- Coudre avec une traction rigoureuse du fil, sans points lâches
- Effectuer les points de départ et de fin de couture
- Parachever une couture
- Découper des lanières
- Assembler à l'aide de lanières
- Teinter
- Graver
- Effectuer le nettoyage de la pièce à réaliser
- Vérifier la qualité de l'assemblage des pièces : l'examen des coutures.

4.4. Fabrication

4.4.1. Réaliser :

- des objets divers : ceinture, porte-monnaie, sac, cartable...
- des travaux simples de sellerie et de bourrellerie.

4.4.2. Réparer :

- des objets divers
- du matériel de sellerie et de bourrellerie.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de réaliser, d'après modèle, un objet simple en cuir :

- en sélectionnant et utilisant les matières et le matériel spécifiques à chaque étape de la réalisation;
- en appliquant les techniques de coupe, de découpe et d'assemblage;
- en organisant son travail de manière rationnelle.

Pour fixer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la sélection judicieuse des matières et du matériel;
- du choix approprié des techniques;
- de l'organisation efficace du travail;
- de la conformité de la réalisation au modèle;
- du respect des règles de sécurité.

6. Chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.